

Montréal, le 2 octobre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL.B.  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour les exercices 2019 et 2020 et à la modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020  
Dossier R-4032-2018, phase 5**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt de ses commentaires finaux dans le cadre de la phase 5 du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à SÉ-AQLPA un délai supplémentaire pour déposer ses commentaires, soit **jusqu'au 7 octobre 2019 à 12 h**.

Par conséquent, la Régie accorde à Gazifère un délai **jusqu'au 10 octobre 2019 à 12 h** pour répliquer aux commentaires de SÉ-AQLPA.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml